



mon heritage est en risque

Par **dickinson**, le **28/08/2012** à **18:09**

Je m'appelle Laura et j'ai 41 ans. Ma mere est decedee il y a 4 ans. 6 mois apres sa mort, mon pere a rencontre une femme et ils se sont maries tres vite. Au passage, mon pere est fortune grace a la vente de l'usine de son pere. Il etait marie en separation de biens pendant environ 30 ans avec ma mere soit disant pour proteger l'usine. Mais a 70 ans, contre les conseils de son notaire, il a choisi de se marier en communaute de biens avec cette femme sans tenir compte de moi et de mon frere. Pire que ca, il a decide peu de temps apres leur mariage d'adopter le fils adulte de cette femme! Il le connaissait a peine je precise quand il a choisi de faire cette demande d'adoption et n'a rien demande a moi ou mon frere (cette adoption a ete faite derriere notre dos). A l'epoque, nous etions tres choques mon frere et moi mais nous n'avons pas compris le cote heritage tout de suite car rien ne nous a ete explique. Nous avons realise seulement recemment que cette adoption a ete un moyen pour mon pere de nous desheriter en parti. IL a fait plusieurs commentaires a mon frere comme quoi il a adopte cet homme pour nous apprendre a partager et que ce n'etait pas normal que nous heritions de tout son patrimoine!! Nous sommes tres peinee aujourd'hui. L'ancien notaire de mon pere a aussi recemment mis en garde mon frere en lui disant que les donations anterieurs que mon pere nous a deja faites sont en danger si mon pere ne dedommage pas son nouveau fils avant sa mort. Tout doit etre equilibre en trois maintenant! Et si mon pere ne dedommage pas cet homme avant sa mort et que son heritage ne suffit pas, mon frere et moi devraient donner de l'argent a cet homme pour le dedommager!! Je suis furieuse contre mon pere en realisant les consequences severes financieres qu'il a cree a travers cette adoption. C'est loin de l'amour, c'est abusif et apparemment premedite...tout ca dans un pays ou il est illegal de desheriter ses enfants. J'ai fait qq lectures cet ete qui semble indiquer que mon pere aurait du nous consulter avant d'adopter cet homme et il ne la pas fait ainsi qu'il aurait du prouver un lien affectif profond qui n'existait pas puisqu'il le connaissait a peine. J'apprecies vos conseils et si une demarche juridique est possible pour me proteger mes biens actuels et mon futur heritage. Je crois que les actions de mon pere peuvent etre contestes...

Par **youris**, le **28/08/2012** à **18:22**

bjr,

ce qui vous arrive est sans regrettable mais c'est la volonté de votre père;
sachant que juridiquement une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine et si votre père désire que vous ne touchiez rien à son décès, c'est possible, il suffit que l'actif de la succession soit égal à zéro à son décès (en plaçant son patrimoine en assurance vie et en désignant comme bénéficiaire la personne de son choix)
les comptes seront faits au décès de votre père en tenant compte des donations antérieures.

à mon avis, vous ne pouvez rien faire avant le décès de votre père.
a-t-il choisi le régime légal de communauté ou le régime de communauté universelle.
cdt

Par **dickinson**, le **28/08/2012 à 18:50**

Merci de votre réponse. Je ne sais pas la réponse à votre question au sujet de régime de communauté de biens. Cette femme l'a en fait divorcé maintenant...oui ils étaient mariés seulement deux ans. Je peux rajouter aussi qu'elle nous a adopté mon frère et moi en nous mettant calmement la pression...elle nous a dit que si nous acceptons pas cette adoption, nous n'hériterions pas de notre père et que nous serions considérés "en dehors" de la famille! Vous voyez l'histoire compliquée et manipulation derrière! En attendant, le nouveau-fils de mon père s'est extrêmement enrichi et apparemment maintenant mon frère et moi hériterions des biens de cette femme...Mais je sais que dans l'histoire, c'est moi et mon frère qui ont été pénalisés...moi je pense que je peux contester cette adoption d'après ce que j'ai lu au sujet d'adoptions simples. J'ai lu qq part qu'une adoption d'adulte ne doit pas être motivée par un héritage et les enfants de sang doivent être consultés. Cette adoption est de la fraude à mes yeux pour nous voler en partie de notre héritage.